



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 18 Mars 2025

Délibération n° 2025-04

。 ****

Étaient présents :

Max Roustan. Jean-Claude Auribault. Max Bordary. Richard Hillaire. Bernard Saleix

Absents :

Christophe Rivenq

Marie-Christine Peyric

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia Directeur Général

Alexia Debornes. Cyril Laurent. Pauline Strasman

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

Convention « Mon Commerce à Moi »

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport
N° 2025-04 annexé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec la BGE,
- d'autoriser le Directeur Général à procéder à la mise en œuvre administrative, technique et budgétaire des dispositions de la convention du bail de location, sur la base d'un loyer mensuel de 800 €HT/mois, contre 1200 €HT /mois actuellement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du mardi 18 mars 2025****Rapport n° 2025-04***Politiques Urbaines, partenariats institutionnels et prospective***Convention****« MON COMMERCE A MOI »****Pièce(s) annexe(s) : -**

En décembre 2022, la ville d'Alès a contractualisé avec l'association « BGE Languedoc Catalogne » une convention d'objectifs visant à dynamiser le cœur de ville d'Alès, par la mise en œuvre d'un programme spécifique, une pépinière de commerces en cœur de ville.

Baptisé « Mon commerce à moi », ce dispositif s'appuie sur la promotion des atouts d'Alès en matière d'implantation de commerces en cœur de ville, la sélection de prospects, l'accompagnement pendant 3 ans post-implantation, sur la base d'indicateurs de gestion et d'activités.

Afin de pouvoir disposer d'un maximum de commerces disponibles, la ville d'Alès et la BGE ont d'une part pris contact avec plusieurs bailleurs privés et publics, et d'autre part négocié le principe de proposer un loyer maximum de 800 €HT/mois, afin de faciliter le démarrage de l'activité commerciale retenue.

Dans ce cadre, l'OPH Logis Cévenols, bailleur social d'Alès Agglomération, s'est associé en 2024 à cette opération, en raison de ses valeurs éthiques de bailleur responsable et contributeur au développement économique et social de son territoire, et a proposé un commerce situé en centre-ville, au plus proche des Halles, au 1 C place de l'abbaye (ex-commerce FLORAZUR).

Suite à une sélection opérée par les partenaires, le projet de l'entrepreneuse Charlotte ELOY a été retenu. Il s'agit d'un café coréen, un concept store en plein boom et qui s'inscrit dans l'évolution récente du commerce, qui proposera des produits alimentaires coréens, un espace de co-working et de diffusion d'événements (mangas, films etc.). L'intérêt de cette implantation, qui se fera en partenariat avec le magasin ALES BD et la Brûlerie, est de pouvoir compléter l'offre alimentaire autour des futures Halles de l'Abbaye, en proposant une offre « K-pop » en plein essor et pas encore représentée sur Alès.

Il est à noter que lors du comité de sélection du projet, un ensemble de préconisations ont été formulées sur l'aménagement du lieu, notamment pour assurer la quiétude des lieux au regard de l'activité projetée.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec la BGE ;
- D'autoriser le Directeur Général à procéder à la mise en œuvre administrative, technique et budgétaire des dispositions de la convention du bail de location, sur la base d'un loyer mensuel de 800 €HT/mois, contre 1200 €HT/mois actuellement